

Formation PLAGÉ

ARS – 9 septembre 2021

<https://plage.atih.sante.fr/>

Bienvenue à vous !

- Informations pratiques :

- Merci de garder votre micro coupé.
- Utiliser le chat pour poser vos questions. Plusieurs temps d'échanges sont prévus pour y répondre tout au long de la présentation.
- Cet évènement est enregistré. Si vous ne souhaitez pas être pris en vidéo, merci d'éteindre votre caméra. Une vidéo sera disponible en replay sur le site de la MAPES, l'ARS (via chaînes Youtube).
- Le support de présentation vous sera transmis après la session de formation.
- Une assistance technique est à votre disposition au **06 20 67 96 36** et à l'adresse [**pilotage@mapes-pdl.fr**](mailto:pilotage@mapes-pdl.fr)



PRESENTATION DE LA MAPES

Pays de la Loire

Qu'est ce que la MAPES

Mission d'Appui à la Performance des Etablissements et Services sanitaires et médico-sociaux des Pays de la Loire

Une entité au service de la performance
des établissements et services
du secteur sanitaire et médico-social
en région Pays de la Loire.



Fonctionnement



GOUVERNANCE

**Fédérations et organisations
représentatives du secteur
sanitaire et médico-social :**

- FHF
- FEHAP
- FHP
- NEXEM
- UGECAM
- URIOPSS
- SYNERPA



FINANCEMENT



OBJECTIFS

- Informer
- Former
- Partager
- Accompagner
- Outiller
- Financer (aider à)



MOYENS D'ACTION

- Productions : outils, guides, newsletters, ...
- Accompagnements collectifs
- Accompagnements individuels



DOMAINES D'INTERVENTION

9 domaines d'intervention :

- Investissements immobiliers
- Développement durable
- Finances et budget
- ...



Domaines d'intervention



Ordre du jour

- Généralités
- Introduction
- PLAGE et le TdB ESMS : 2 plateformes distinctes gérées par l'ATIH
- PLAGE : les 4 principes généraux
- Répartition des habilitations au sein des OG / ESMS (2 exemples)
- Cas pratiques (n°1 à n°7)

Généralités

- Rappel du calendrier de la campagne 2021 du TdB MS :
 - Période de collecte : **du 1^{er} septembre 2021 au 15 octobre 2021**
 - Phase de fiabilisation : **du 20 octobre 2021 au 30 novembre 2021**
 - Phase de restitution : **à partir du 13 décembre 2021**



Depuis juillet 2021 : mise en ligne des données du TdB MS sur [Scan Santé](#)

- Accès à l'information détaillée de chacun des ESMS de France + à des données agrégées (par OG, par département, par type de structure, etc.).
 - Données de caractérisation, données relatives aux prestations de soins et d'accompagnement, aux ressources humaines, au système d'information et au développement durable.
 - Les données financières ne sont pas restituées.
- Mise à jour annuelle.
- L'accès à Scan Santé nécessite d'avoir un compte PLAGE + une habilitation spécifique (rôle de lecteur dans le domaine Scan Santé).

Introduction

- Nombreuses sollicitations sur l'utilisation de PLAGÉ au moment des campagnes TdB MS :
 - Pour la campagne 2020 : sur les 515 sollicitations reçues, 334 ont concerné PLAGÉ (soit 65%).
- Objectif de la session :
 - Présenter les principes généraux du fonctionnement de PLAGÉ
 - A l'aide de cas pratiques, aborder les principaux problèmes rencontrés par les OG / ESMS durant les campagnes

Rappel : catégories d'ESMS concernées par les campagnes TdB MS

ESMS pour enfants en situation de handicap	ESMS pour adultes en situation de handicap	ESMS pour personnes âgées
CAMSP	CRP	EHPAD
CMPP	ESAT	SSIAD
IDA	FAM / EAM	SPASAD
IDV	MAS	
IEM	FV / FH / EANM	
IME	SAMSAH	
ITEP	SAVS	
EEAP		
SESSAD		

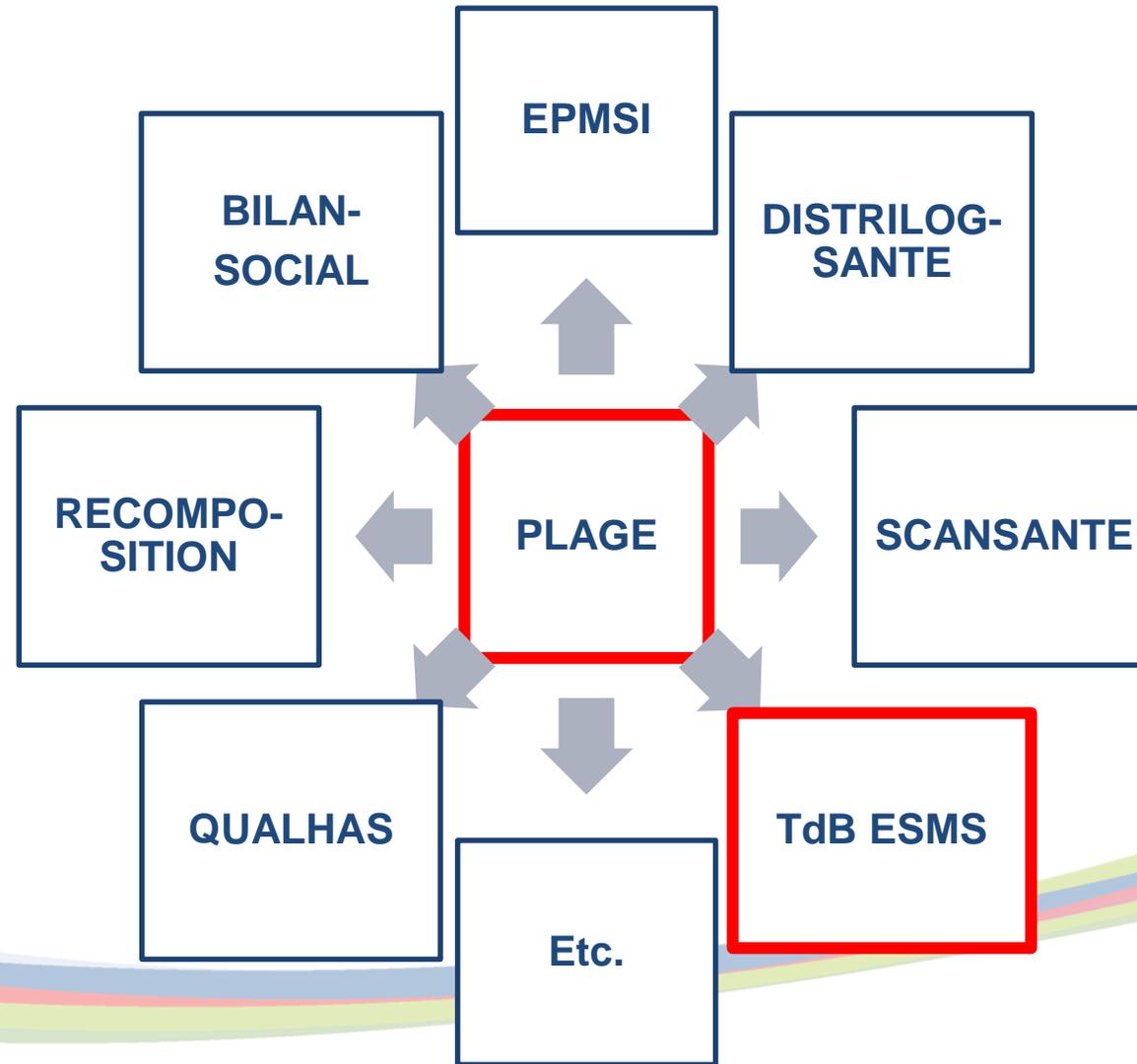
Les autres catégories d'ESMS répertoriées dans FINESS **ne sont pas concernées** par le TdB MS : Centres de pré-orientation (CPO), Etablissements expérimentaux, Résidences autonomie, etc.

Ordre du jour

- Introduction
- **PLAGE et le TdB ESMS : 2 plateformes distinctes gérées par l'ATIH**
- PLAGE : les 4 principes généraux
- Répartition des habilitations au sein des OG / ESMS (2 exemples)
- Cas pratiques (n°1 à n°7)

PLAGE & LE TdB ESMS : 2 PLATES-FORMES DISTINCTES GEREEES PAR L'ATIH (1)

PLAGE = PLateforme de GEstion des droits des utilisateurs sur les différentes plateformes de l'ATIH



PLAGE & LE TdB ESMS : 2 PLATES-FORMES DISTINCTES (2)

PLAGE

<https://plage.atih.sante.fr>

PLAGE (PLateforme de GEstion pour l'accès des services en ligne)

= plate-forme de gestion des droits des utilisateurs pour l'ensemble des applications ATIH (dont la PF TdB MS)

PF TdB ESMS

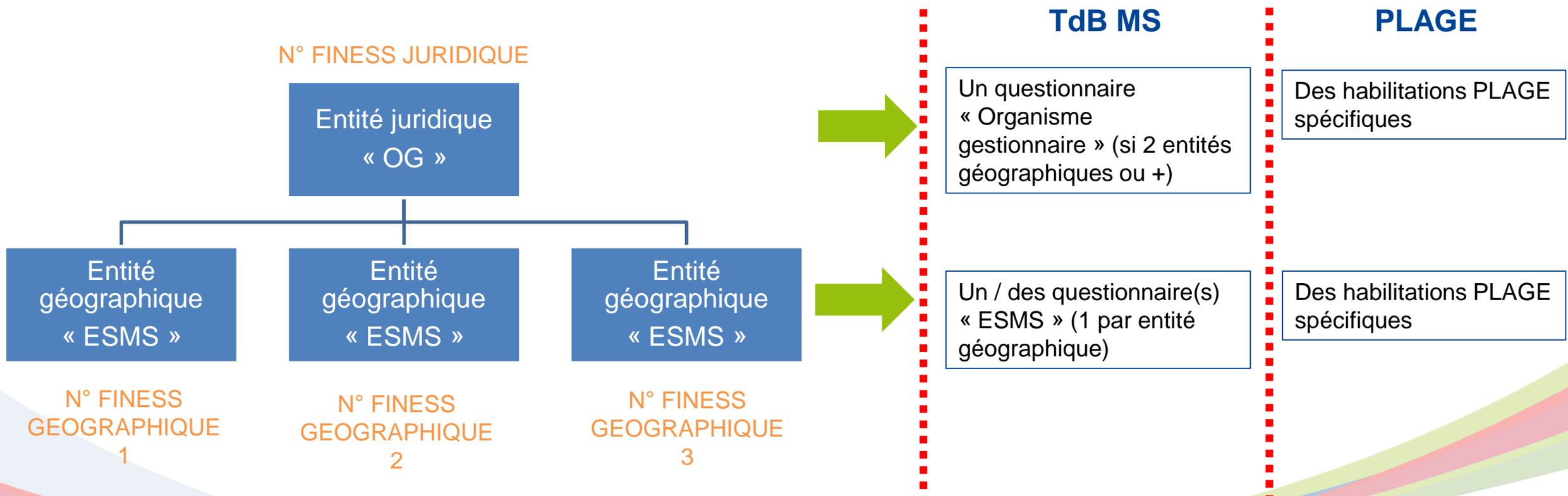
<https://tdb-esms.atih.sante.fr>

Plate-forme où se trouvent les questionnaires à renseigner par les ESMS et OG

Accessible uniquement aux utilisateurs disposant des habilitations PLAGE requises

PLAGE & LE TdB ESMS : 2 PLATES-FORMES DISTINCTES (3)

⇒ 2 Plateformes structurées sur le modèle de la base FINESS

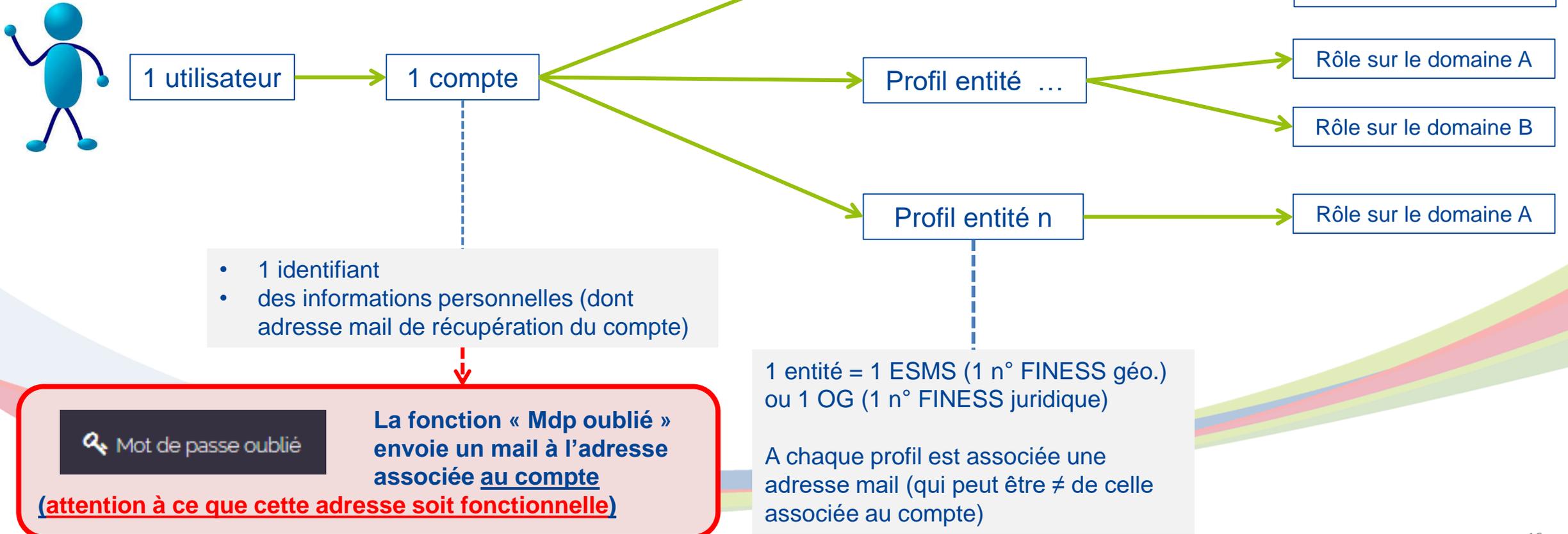


Ordre du jour

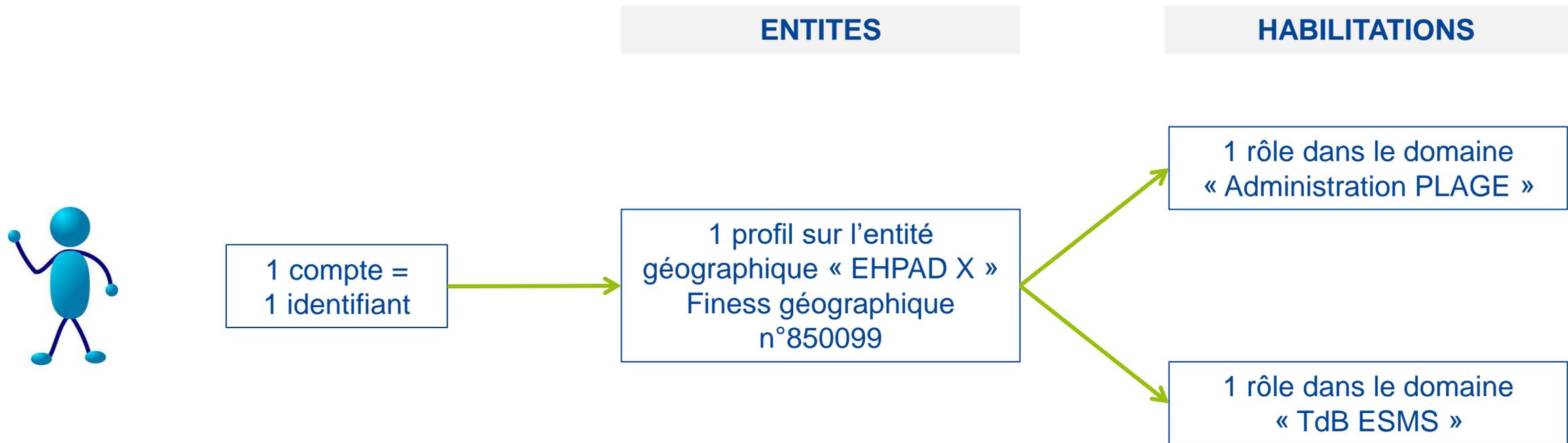
- Introduction
- PLAGE et le TdB ESMS : 2 plateformes distinctes gérées par l'ATIH
- **PLAGE : les 4 principes généraux**
- Répartition des habilitations au sein des OG / ESMS (2 exemples)
- Cas pratiques (n°1 à n°7)

PLAGE : principes généraux (1)

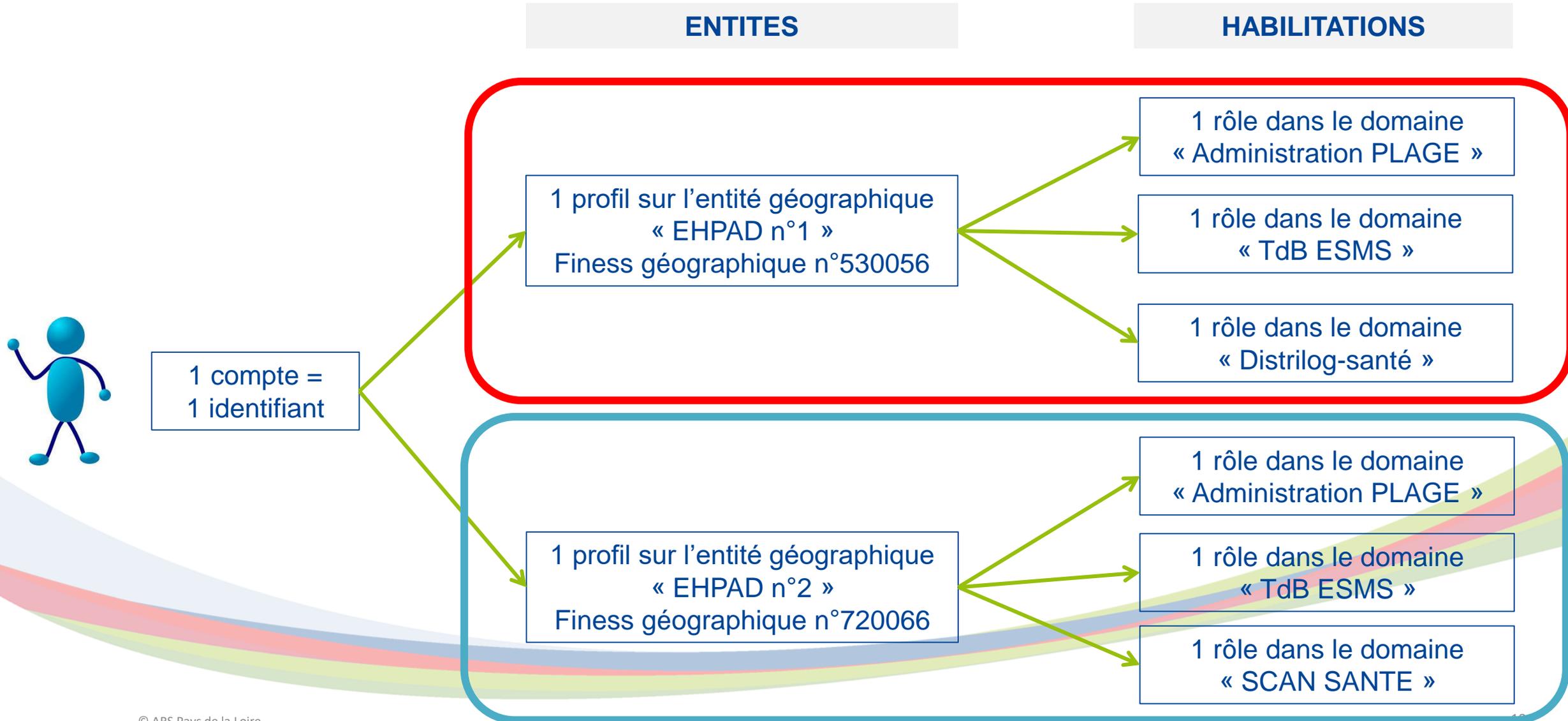
1) Gestion des données personnelles : un compte par personne



Exemple de compte : directeur d'un EHPAD qui utilise les applications de l'ATIH uniquement pour compléter le TdB MS



Exemple de compte : directeur assurant la direction commune de 2 EHPAD, et qui utilise plusieurs applications de l'ATIH



PLAGE : principes généraux (2)

2) Délégation au plus proche de l'utilisateur final

L'utilisateur :

- effectue sa demande de création de compte, puis sa / ses demande(s) de profil(s) ;
- est chargé de maintenir ses coordonnées à jour (nom, prénom, adresse électronique, mot de passe).

⇒ Conséquence : L'ARS et le CD ne peuvent pas faire les mises à jour / changements à la place des utilisateurs.

3) Gestion locale des profils

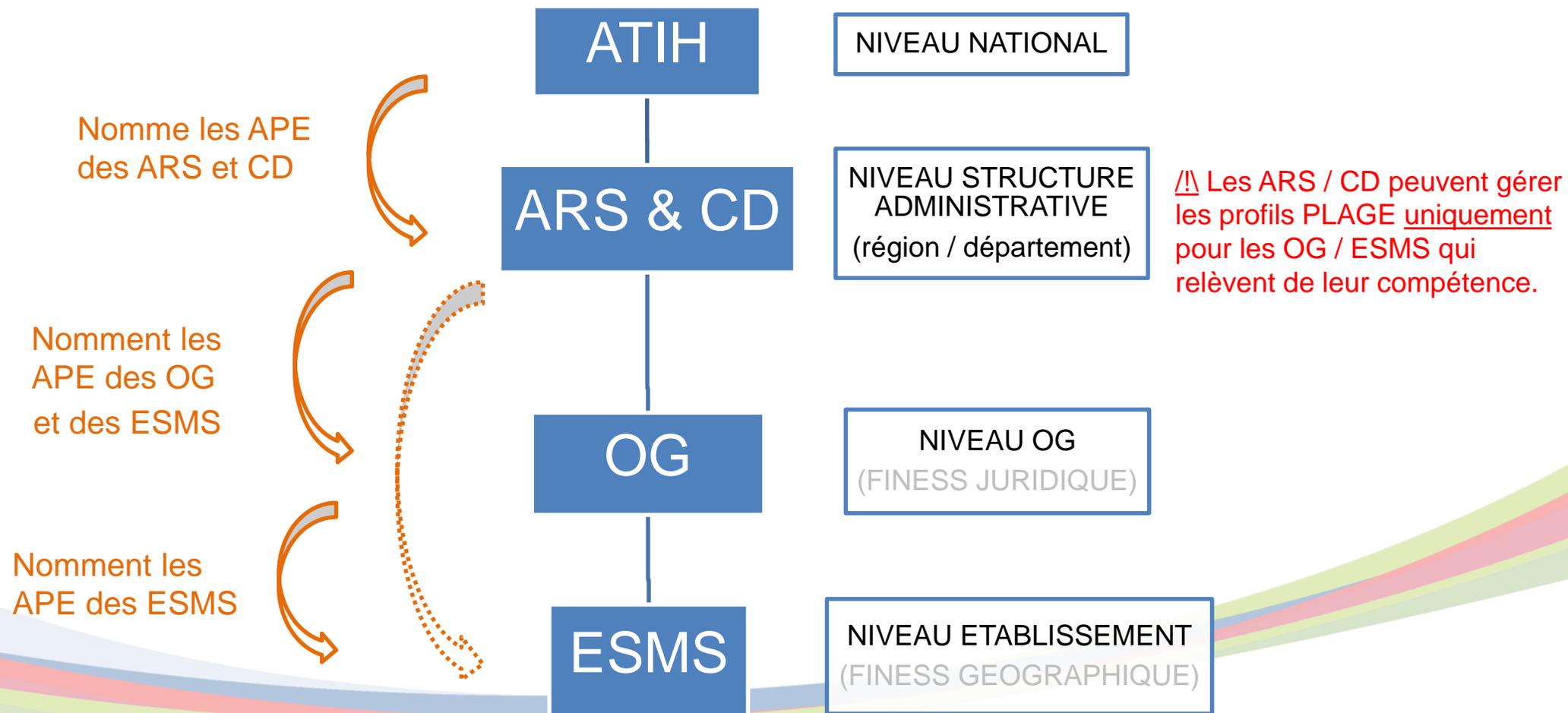
Au sein d'une même entité, l'administrateur principal d'établissement (APE) gère son profil et les profils des autres utilisateurs.

- Un seul APE par entité +/- assisté d'autres administrateurs PLAGE.
- Il crée les profils pour les utilisateurs de son entité (après réception de leurs demandes de création de profils).
- Il attribue les habilitations associées aux profils.

PLAGE : principes généraux (3)

4) Délégation par niveau

⇒ A chaque niveau, l'APE est géré par les niveaux supérieurs de l'entité.





Ordre du jour

- Introduction
- PLAGE et le TdB ESMS : 2 plateformes distinctes gérées par l'ATIH
- PLAGE : les 4 principes généraux
- **Répartition des habilitations au sein des OG / ESMS (2 exemples)**
- Cas pratiques (n°1 à n°7)

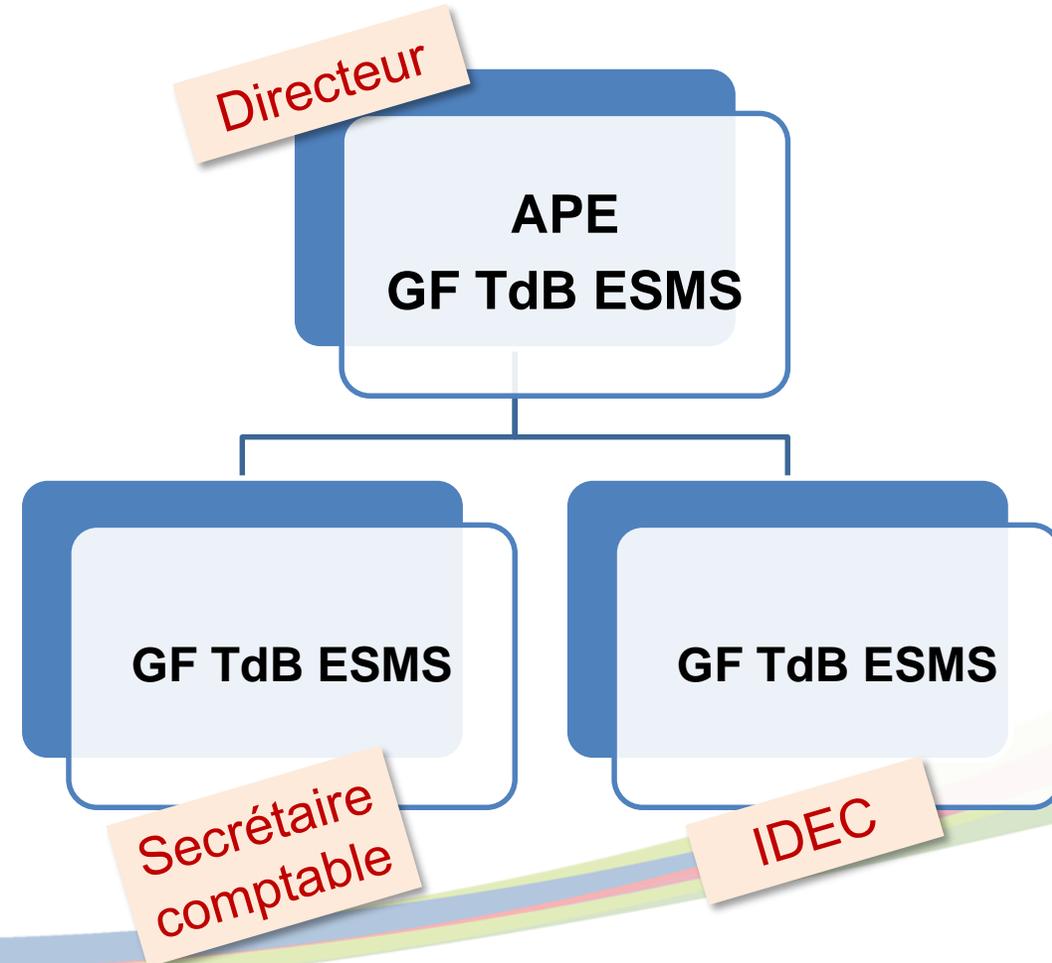
PLAGE : les habilitations mobilisées dans le cadre des campagnes du TdB MS

Domaine	Habilitation = rôle sur le domaine	Précisions
Administration PLAGE	Administrateur principal d'établissement (APE)	<ul style="list-style-type: none"> • <u>1 seul APE par entité FINESS (juridique ou géographique)</u> • Gère ses propres profils et habilitations • Reçoit / valide les demande de création de profil • Donne les habilitations (rôles) • Peut désigner d'autres administrateurs
	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • Gère ses propres profils et habilitations • Reçoit / valide les demande de création de profil • Donne les habilitations (rôles)
TdB ESMS	Gestionnaire de fichiers (GF TdB ESMS)	<ul style="list-style-type: none"> • Renseigne la plate-forme TdB ESMS • Consulte la plate-forme TdB ESMS en lecture
	Lecteur TdB ESMS	<ul style="list-style-type: none"> • Peut uniquement consulter la plate-forme TdB ESMS (et non y renseigner des données).

PLAGE : répartition des habilitations au sein des OG / ESMS (1)

La répartition des habilitations au sein des OG / ESMS est très étroitement liée à leur organisation interne.

- Répartition des rôles PLAGE :
exemple n°1 - cas d'un EHPAD avec :
 - Un directeur (sans adjoint) qui supervise le remplissage du questionnaire et gère les habilitations PLAGE.
 - une secrétaire comptable qui renseigne les données financières.
 - Une IDEC qui renseigne les données sur les résidents.



PLAGE : répartition des habilitations au sein des OG / ESMS (2)

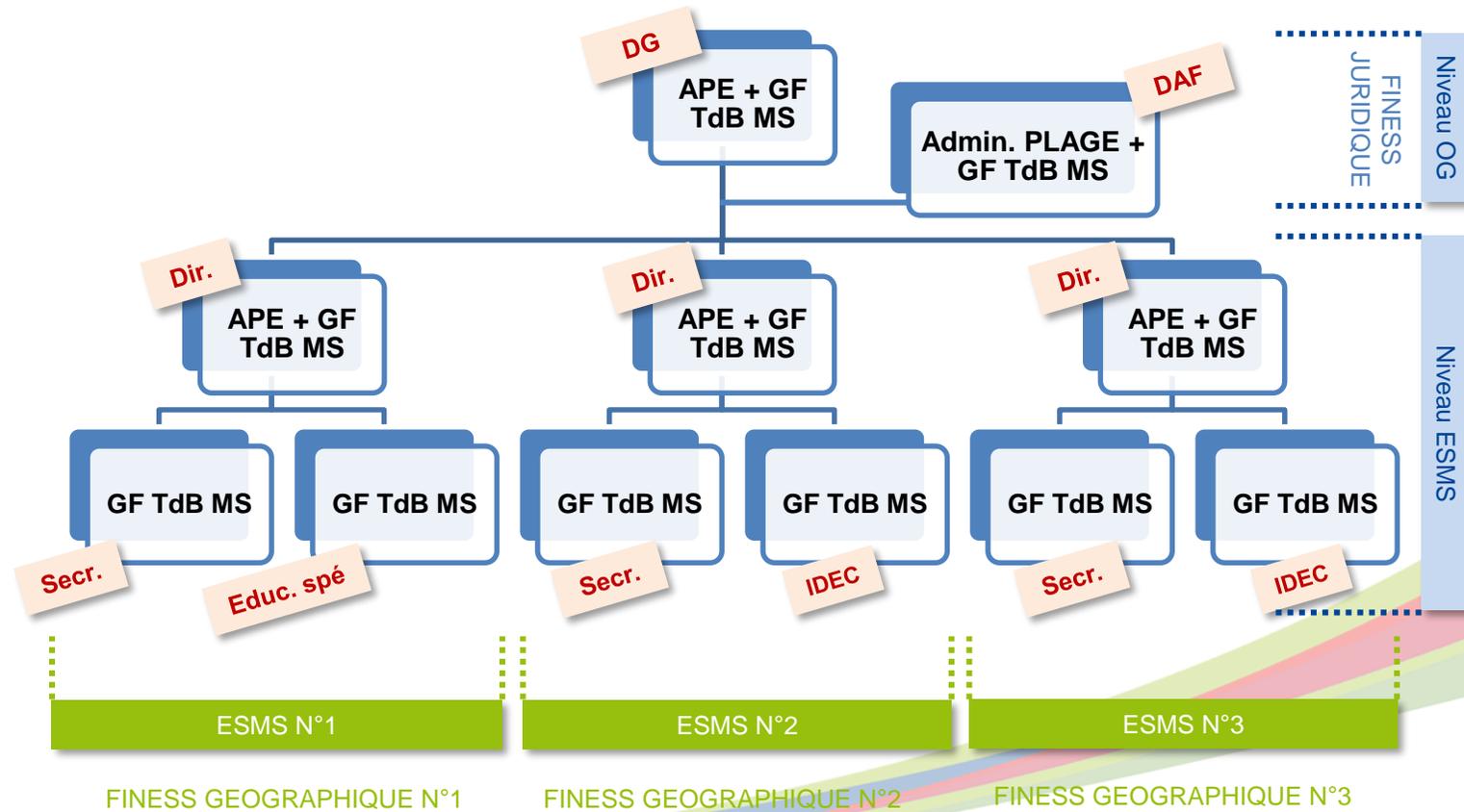
- Répartition des rôles PLAGE : exemple n°2 - cas d'un OG gérant 3 ESMS avec :

- Au niveau du siège :

- 1 DG qui gère les profils et habilitations dans PLAGE (OG + ESMS), remplit le questionnaire OG et supervise le remplissage des questionnaires ESMS
- 1 DAF qui supplée le DG pour l'administration PLAGE et renseigne les indicateurs financiers des ESMS

- ✓ Au niveau de chaque ESMS :

- Un directeur (sans adjoint) qui gère les profils et habilitations dans PLAGE (ESMS) et supervise le remplissage du questionnaire.
- une secrétaire comptable qui renseigne les données financières.
- Une IDEC / un éducateur spécialisé qui renseigne les données sur les résidents.





Ordre du jour

- Introduction
- PLAGÉ et le TdB ESMS : 2 plateformes distinctes gérées par l'ATIH
- PLAGÉ : les 4 principes généraux
- Répartition des habilitations au sein des OG / ESMS (2 exemples)
- **Cas pratiques (n°1 à n°7)**

CAS PRATIQUES

N°1 : DETERMINER SON BESOIN ET FAIRE UNE DEMANDE DE PROFIL EN FONCTION

N°2 : AJOUT D'UN RÔLE DE GF TdB MS

N°3 : RESOLUTION D'UN DES PROBLEMES DE CONNEXION A LA PF TdB ESMS

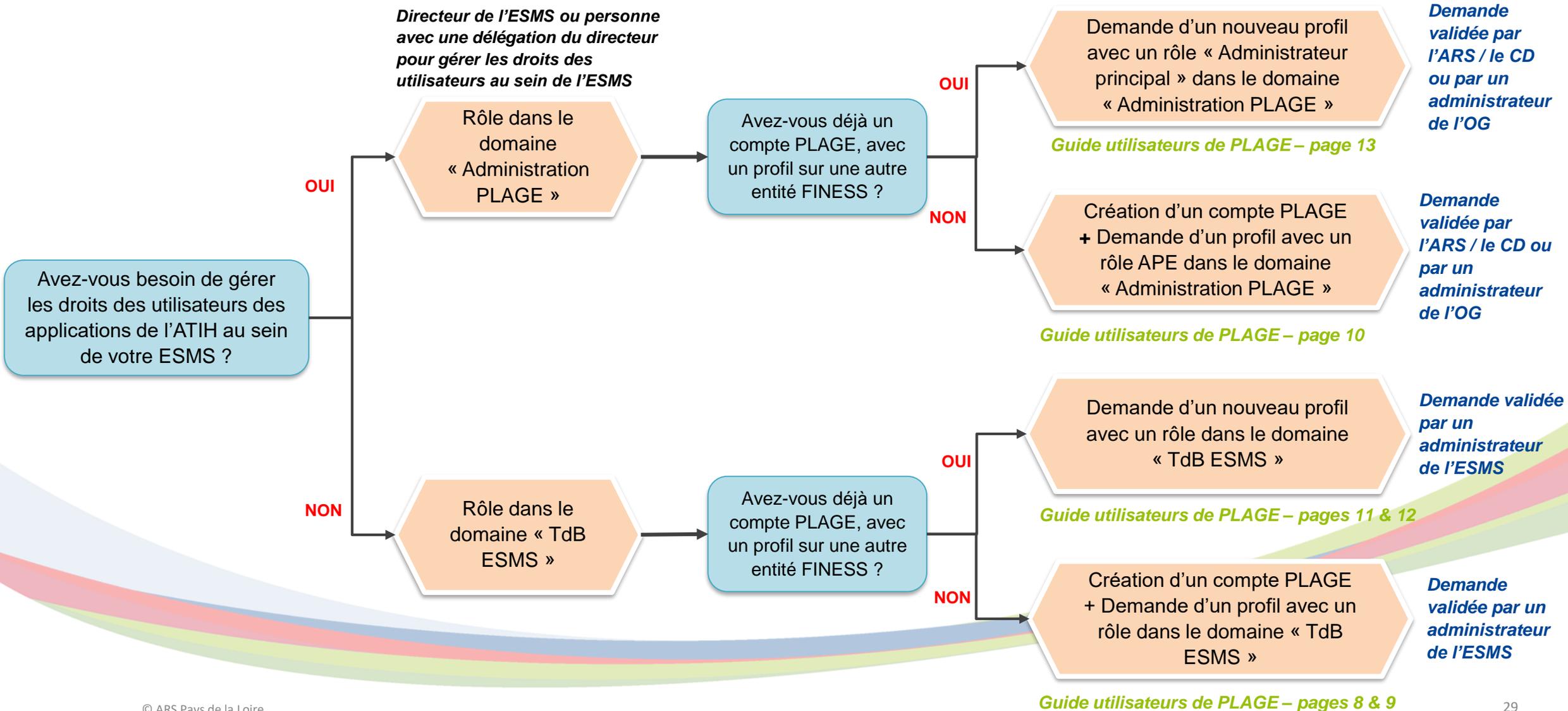
N°4 : GERER LES DEMANDES DE CREATION DE PROFILS

N°5 : CHANGER DE PROFIL

N°6 : METTRE A JOUR SON COMPTE PLAGE

N°7 : VERIFIER LA BONNE RECEPTION DES MAILS AUTOMATIQUES

CAS PRATIQUE N°1 : DETERMINER SON BESOIN ET FAIRE UNE DEMANDE DANS PLAGÉ EN FONCTION DE CE BESOIN



CAS PRATIQUE N°2 : S'AJOUTER UN RÔLE de GF TdB ESMS

- Circonstances :

⇒ L'ARS, le CD ou l'OG a accepté votre demande de création de profil. Vous êtes désormais APE de votre ESMS mais, lorsque vous vous rendez sur la plate-forme du TdB MS, l'écran suivant s'affiche :

The screenshot shows the interface of the 'Tdb de la performance dans le secteur médico-social'. At the top, there are navigation links for 'Exports' and 'Déconnexion'. Below the header, a box displays the following information: 'Année courante: 2018', 'Identifiant: dddd', 'Finiss: 007787', 'Rôles:', and 'Aucune donnée n'a été saisie pour cette campagne'. Below this, a large error message reads: 'Vous n'avez pas les permissions suffisantes pour accéder à cette page'. At the bottom of the error message, it states: 'Seul les roles OG, ESMS, ARS, CD, NATIONAL sont autorisées'.

⇒ Cela signifie que vous n'avez pas de rôle dans le domaine TDB ESMS. Vous devez vous en donner un. Dans PLAGE / PROFILS / Gestion des profils et habilitations /  au bout de la ligne à votre nom.

CAS PRATIQUE N°3 : PROBLEME DE CONNEXION A LA PF TdB ESMS

Circonstances :

- ⇒ Vous et/ou les utilisateurs de votre ESMS disposez d'un profil sur l'ESMS, avec un rôle dans le domaine TdB ESMS. Mais vous ne parvenez pas à vous connecter à la plateforme TdB ESMS.

Consultez les rôles attribués sur le profil qui pose problème, et vérifiez qu'un seul rôle est attribué sur le TdB ESMS : soit lecteur, soit gestionnaire de fichiers.

Domaine*

TDBESMS

Pour ajouter une habilitation, cochez-la parmi les *Rôles attribuables*. Pour retirer une habilitation, décochez-la parmi les *Rôles attribués*.

Rôles attribuables	Rôles attribués
Aucun élément	<input checked="" type="checkbox"/> Gestionnaire de fichiers (GF)
	<input checked="" type="checkbox"/> Lecteur

Si les deux rôles sont attribués, le compte ne pourra pas se connecter.

⇒ Cf. guide utilisateurs PLAGE p. 3

⇒ Pour corriger ce problème : se rendre dans Profils / Gestion des profils et habilitations et décocher une des 2 cases (selon le besoin).

CAS PRATIQUE N°4 : GERER LES DEMANDES DE CREATION DE PROFILS

Circonstances :

⇒ Vous êtes administrateur PLAGE : vous souhaitez accorder une habilitation GF TdB ESMS à l'un des agents / salariés de votre établissement.

L'utilisateur n'a pas de compte et/ou pas de profil sur l'ESMS avec un rôle de GF TdB MS



L'utilisateur fait une demande de profil (+/- une dde de compte au préalable) avec un rôle dans le domaine TdB MS



Validez sa demande de profil en vous connectant à votre compte PLAGE

Guide utilisateurs de PLAGE – pages 9 ou 12

OU

L'utilisateur dispose déjà d'un profil sur l'ESMS



Modifiez ses habilitations en vous connectant à votre compte PLAGE

Guide utilisateurs de PLAGE – page 7

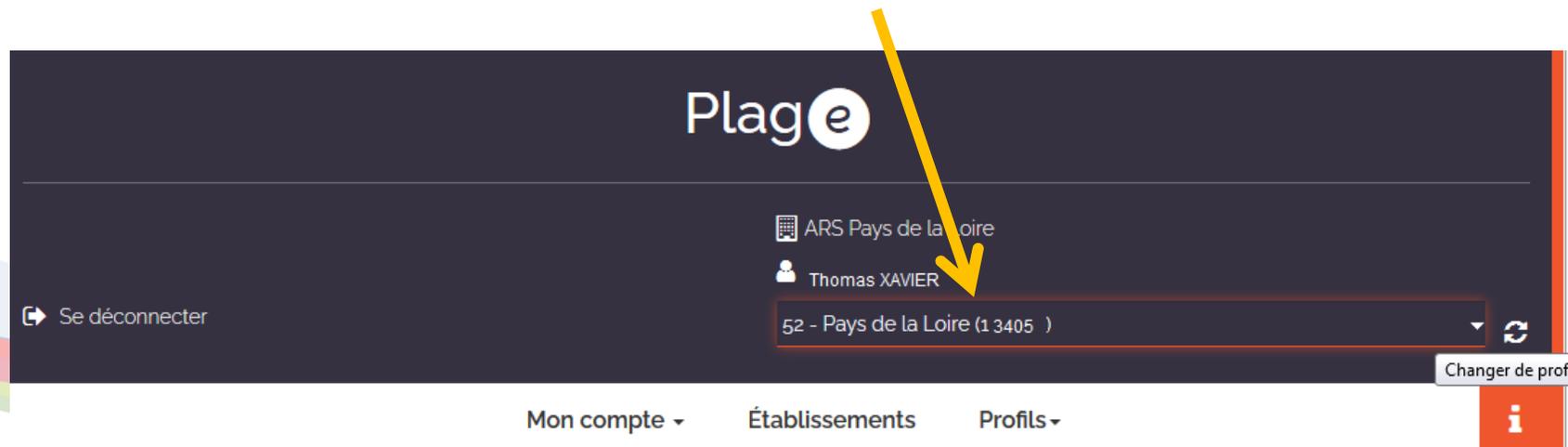
CAS PRATIQUE N°5 : CHANGER DE PROFIL

- Circonstances :

- Certains utilisateurs disposent de plusieurs profils sur un même compte
= des habilitations sur plusieurs entités FINESS

- ⇒ 2 façons de changer de profil

- Soit se déconnecter et se reconnecter à PLAGE
- Soit sélectionner l'entité dans la liste déroulante



CAS PRATIQUE N°6 : METTRE A JOUR SON COMPTE PLAGE

- **Circonstances :**

- ⇒ Vous avez changé d'établissement.
- ⇒ Votre adresse mail a changé (ex : suite à une fusion – absorption avec changement de raison sociale de l'organisme gestionnaire ou de l'ESMS).
- ⇒ ... ou tout autre changement ayant induit une modification de vos informations personnelles.

1) MODIFIER LES INFORMATIONS ASSOCIEES AU COMPTE

- [PLAGE / MON COMPTE / MES INFORMATIONS PERSONNELLES](#)

2) MODIFIER LES INFORMATIONS ASSOCIEES AU(X) PROFIL(S)

- [PLAGE / MON COMPTE / MES PROFILS – HABILITATIONS / !\[\]\(897cb535de385914d3c805f119db1278_img.jpg\)](#)

CAS PRATIQUE N°7 : VERIFIER LA BONNE RECEPTION DES MAILS AUTOMATIQUES DE PLAGE

- Circonstances :
 - ⇒ Vous ne recevez pas les mails envoyés automatiquement par PLAGE.

1) VERIFIEZ DANS VOS COURRIELS INDESIRABLES / SPAMS

2) UTILISEZ CHECK-MAIL

- <https://check-mail.atih.sante.fr/>
- Si vous ne recevez pas de mail, contactez votre administrateur informatique pour débloquer les mails provenant de ____@atih.sante.fr

Questions diverses

Rappel :

Adresse mail générique à utiliser pour toute question sur PLAGE :
ARS-PDL-DOSA-TAB-BORD@ars.sante.fr

Lien vers l'enquête de satisfaction (formations PLAGE – ARS) :
<https://sphinx.chu-nantes.fr/v4/s/xryywd>

Agence régionale de santé Pays de la Loire

17 boulevard Gaston Doumergue

CS 53233

44262 NANTES cedex 2

02 49 10 40 00

www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr

Liens

- **Kit outils campagne 2021** : <https://www.atih.sante.fr/tdb-esms-2021-0>
- **PLAGE – guide des utilisateurs** : https://www.atih.sante.fr/sites/default/files/public/content/4037/5_gestion_des_comptes_tdbesms_etablissement.pdf
- **documentation détaillée** : <https://sap.atih.sante.fr/plage2018/details.html>
- **AGORA (forum de support des utilisateurs des applications de l'ATIH)** : <https://agora.atih.sante.fr/>
- **Site internet ARS PdL** : <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/medico-social-tableau-de-bord-de-la-performance>
- **Site internet MAPES** : <https://www.mapes-pdl.fr/outils-et-documentations/2395/>